



ASSOCIATION POUR LA FORMATION CONTINUE

Route de la Pointe Blanche - BP : 4308

97500 Saint-Pierre et Miquelon

N° de déclaration préalable : 975 00001 975

Maritime : Niveau d'enseignement médical (I, II et III) et recyclages

LIEU : AFC/SPM

DATES : Du 10 au 30 mars 2018 (dates à confirmer)

DURÉE : Niveau 1 : 14h – Niveau 2 : 53h – Niveau 3 : 99h

OBJECTIFS : Secours médical d'urgence pour les marins
Obligation pour officiers de la marine marchande et de pêche
*Selon l'arrêté du 29/06/2011, d'ici le 08 juillet 2016 tout marin doit être titulaire au minimum de la formation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (ou AFPS).
Tout capitaine ou marin lorsqu'il est désigné pour dispenser les soins médicaux d'urgence ou désigné pour assurer la responsabilité des soins médicaux doit être titulaire du certificat d'enseignement médical du niveau à jour correspondant à la navigation effectuée (directive 92 / 29 / CEE du conseil du 31/03/1992).*

PUBLIC VISÉ : Officiers et marins de la marine marchande, de pêche et de plaisance
Le niveau médical exigé diffère selon la jauge et l'éloignement des côtes :

- EM I : pour tout navire de jauge brute inférieure à 200 ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 20 milles des côtes ;
- EM II : pour tout navire de jauge brute inférieure à 500 ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 200 milles des côtes ;
- EM III : pour toute personne désignée pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord des navires de jauge brute de plus de 500 ou s'éloignant à plus de 200 milles des côtes. Pour effectuer les soins médicaux d'urgence à bord de ces navires, seul le niveau II est requis.

INTERVENANTS : ASCE (Association des secouristes de la Côte d'Émeraude St Malo habilitée Premiers secours maritimes)
MGM (Médecins des Gens de Mer – Centre de Santé, CPS)
CCMM (Centre de Consultation Médicale Maritime - Hôpital Purpan, Toulouse)
CHFD (Centre Hospitalier François Dunan)
IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers – Brest)
Croix Rouge SPM



ASSOCIATION POUR LA FORMATION CONTINUE

Route de la Pointe Blanche - BP : 4308
97500 Saint-Pierre et Miquelon
N° de déclaration préalable : 975 00001 975

PROGRAMME :

Enseignement médical de niveau I (EM I) - 14 h

- UV-PSC 1 (10 h) : Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (ou UV PSE1) | Croix Rouge SPM
- UV-HPR (3 h) : Hygiène et Prévention des Risques | MGM Centre de Santé, CPS
- UV-AMMCT 1 (1 h) : Aide Médicale en Mer - consultation télé-médicale de niveau 1 | CCMM Toulouse

Enseignement médical de niveau II (EM II) - 53 h

- UV-PSEM (39 h) : Premiers secours en équipe-mer comprenant (PES1 et PSE2 adaptés au maritime) | ASCE St-Malo
- UV-HPR (3 h) : Hygiène et prévention des risques | MGM Centre de Santé, CPS
- UV-SE (4 h) : Soins élémentaires | MGM Centre de Santé, CPS
- UV-AMMCT 2 (7 h) : Aide médicale en mer - consultation télé-médicale de niveau 2 | CCMM Toulouse

Enseignement médical de niveau III (EM III) - 99 h

- UV-PSEM (cf niveau 2) : si le stagiaire est déjà titulaire de cette UV, seul recyclage de six heures prévu à l'annexe II de l'arrêté est dispensé
- UV-HPR (3 h) : Hygiène et prévention des risques | MGM Centre de Santé, CPS
- UV- SM (8 h) : Sémiologie médicale | MGM Centre de Santé, CPS
- UV-PI (2 h) : Pathologies infectieuses | MGM Centre de Santé, CPS
- UV-SI (40 h) : Soins infirmiers | IFSI + CHFD
- UV-AMMCT 3 (7 h) : Aide médicale en mer - consultation télé-médicale de niveau 3 | CCMM Toulouse